



Liberté. Égalité. Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

DIRECTION DES LIBERTES
PUBLIQUES ET DE
L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

REF.

AFFAIRE SUIVIE PAR MELLE COURGEY
TEL : 03 84 57 15 50

MAIL : BERNADETTE.COURGEY@TERRITOIRE-DE-BELFORT.PREF.GOUV.FR

Commission Locale d'Information et de Surveillance de l'Ecopôle de Bourogne (CLIS)

07 novembre 2008

La CLIS de l'Ecopôle de Bourogne s'est réunie le 07 novembre 2008 à 9 H 30 dans les locaux de l'Ecopole, sous la présidence de M. Philippe LERAITRE, Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort.

Assistaient à la réunion :

- M. Hervé FRACHISSE, Maire de Froidefontaine,
- M. Jean-François ROOST, Maire de Bourogne,
- M. Leonaldi SELIM-GUEMAZI, Président du S.E.R.T.R.I.D.,
- M. Robert DEMUTH, Vice-Président du S.E.R.T.R.I.D.,
- M. Marcel GRAPIN, Vice-Président du S.E.R.T.R.I.D.,
- M. Daniel FEURTEY, Vice-Président du S.E.R.T.R.I.D.,
- M. Simon BELLEC, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales,
- M. Francis MOREAUX, Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Franche-Comté – Subdivision du Territoire de Belfort,
- M. Gérard CRAMATTE, Ecovigie,
- M. Mathieu BOILLEAUT, A.R.P.A.M.,
- Mme Laure DELERY, Ingénieur Cabinet d'études INERIS,
- M. Philippe GIRAUDEAU, Directeur du Cabinet d'étude Aair Lichens,
- M. Frédéric LACROIX, APAVE,
- M. Philippe BRIQUET, Directeur S.E.R.T.R.I.D.,
- M. Nicolas GAZUT, Directeur Adjoint S.E.R.T.R.I.D.,
- Mme Sandrine RAMEY, S.E.R.T.R.I.D.
- M. Laurent DUVERNOIS, S.E.R.T.R.I.D.,
- Mme Elisabeth BECKER, l'Est Républicain,
- Mme Annie JUILLARD, l'Est Républicain,
- M. Patrice BOUFFLERS, Le Pays de Franche-Comté,
- M. Gérard GEHANT, Directeur des Libertés Publiques et de l'Environnement à la Préfecture du Territoire de Belfort,

Après avoir remercié M. GUEMAZI, Président du S.E.R.T.R.I.D., d'accueillir la C.L.I.S. dans ses locaux, M. le Secrétaire Général soumet le procès verbal de la précédente réunion tenue le 17 octobre 2007 à l'approbation des membres. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté.

M. LERAITRE donne connaissance des nouveaux membres de la C.L.I.S. :

M. GUEMAZI titulaire représentant le S.E.R.T.R.I.D.

M. GRAPPIN titulaire représentant le S.E.R.T.R.I.D.

M. DEMUTH suppléant représentant le S.E.R.T.R.I.D.

M. HELLE suppléant représentant le S.E.R.T.R.I.D.

Mme FORCINAL titulaire représentant le Conseil Général

M. PERRIN suppléant représentant le Conseil Général

et passe la parole à M. GUEMAZI.

En donnant connaissance de son rapport (*joint en annexe*), M. GUEMAZI évoque notamment les difficultés résolues en interne (dépassement des valeurs dioxines & furanes notamment), la mise en oeuvre des quais de transfert de Danjoutin & Étueffont, la valorisation énergétique (production de 33 762 MW dont 25 000 vendus à E.D.F., l'usine étant autosuffisante), la valorisation des matières (11 868 T de machefers vendus à la Société Colas), les déchets végétaux et les analyses de lait dans les exploitations voisines.

Aairlichen présente sa méthode d'analyse (*dossier joint*) qui consiste à utiliser les propriétés des lichens pour rendre compte de la qualité de l'air dans l'environnement de l'usine & de suivre les retombées de dioxines, furanes & métaux. Les résultats, stables sur la durée et qui ne présentent rien d'exceptionnel montrent qu'il n'y a pas de risques pour les riverains.

M. MOREAUX indique que le M.E.E.D.A.D.T. a lancé une enquête avec le concours du B.R.G.M. pour faire le point de la situation de l'ensemble des U.I.O.M. de France et leurs retombées sur l'environnement afin de faire remonter tous les éléments en vue d'une synthèse destinée à définir des orientations quant aux modes de surveillance de ces installations et une méthode d'interprétation des résultats.

M. BOILLEAUT indique que les mesures effectuées en 2008 à Bourogne sur les métaux lourds dans l'air ambiant montrent des résultats en dessous des limites.

M. MOREAUX rappelle que l'U.I.O.M. de Bourogne fait partie des sites faisant l'objet d'une attention prioritaire au plan national.

Il évoque ses visites au titre de l'inspection des installations classées le 13 mars 2008 à la suite d'une pollution par hydrocarbures en novembre 2007 et le 04 octobre 2008 pour une visite approfondie (*rapport joint*).

La pollution de novembre 2007 a donné lieu à mise en demeure et procès-verbal. Les travaux demandés ont été effectués et les mesures correctives prises.

Toutefois, il est nécessaire de contrôler la nappe phréatique pour s'assurer de la résorption de la pollution. Une étude santé a été demandée à l'exploitant.

La visite du 04 octobre 2008 a porté sur deux points : les émissions atmosphériques et l'acceptation des déchets. Les installations sont conformes et il n'a pas été constaté de présence de déchets inacceptables, les fournisseurs de déchets étant informés préalablement & le SERTRID se déplace pour des vérifications le cas échéant.

Il rappelle qu'il y a lieu de respecter la limite de 60h par an pour les dépassements des rejets.

A la demande de M. GUEMAZI, M. BRIQUET apporte un certain nombre de réponses :

- la pollution par le fuel était due à une malfaçon lors de la construction de l'usine, une canalisation enterrée étant non conforme et la responsabilité de l'entreprise concernée a été reconnue suite au recours du S.E.R.T.R.I.D.,
- sur la question des 60h de dépassement toléré il indique qu'il s'agit de 60h par ligne,
- l'exploitation est entrée dans une deuxième phase caractérisée par l'optimisation du process et la prévention ; 700 opérations différentes sont visées afin de tirer les conséquences des incidents.

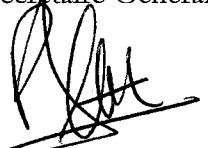
M. BELLEC trouve l'étude Aairlichen très intéressante car elle permet de compléter les mesures de retombées. Toutefois, la question est de savoir comment confirmer sur la durée que l'impact de l'incinérateur n'a pas de conséquences.

Mme DELERY estime que sur les sols et l'air, il ne peut rien être fait de plus en terme de suivi mis à part le bilan décennal réglementaire.

Elle indique que le guide national pour les U.I.O.M. va être revu, notamment en ce qui concerne les traceurs.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures. Elle est suivie de la visite des installations. M. le Secrétaire Général remercie le Président pour son accueil, et le sérieux du travail effectué et les intervenants pour la qualité de leurs interventions.

Le Secrétaire Général,



Philippe LERAITRE